

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la section d'investissement du Budget Primitif 1980. Elle s'élève à Frs : 70 775 603,98. La répartition des dépenses et des recettes par chapitre est la suivante :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Chap. 900- Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs.....	1 500 000,00	3 080 365,00
CHAP. 901- Voirie	18 157 000,00	19 993 900,00
CHAP. 902- Réseaux	6 533 000,00	7 630 000,00
CHAP. 903- Equip. Scolaire et culturel..	5 134 520,00	8 691 520,00
CHAP. 904- Equip. sanitaire et social...	3 250 000,00	3 517 600,00
CHAP. 906- Sces ind. et commerciaux	219 000,00	969 000,00
CHAP. 908- Urbanisme et habitations.....	70 000,00	170 000,00
CHAP. 911- Programme pr le Département..	4 874 000,00	4 874 000,00
CHAP. 914- Programme pr les autres tiers	-	462 500,00
CHAP. 923- Approvisionnement	4 016 980,00	4 266 980,00
CHAP. 925- Mouvements financiers	1 191 568,66	17 119 738,98
CHAP. 927- Financement complémentaire de la section d'investissement..	8 712 998,11	
	<u>54 369 066,77</u>	<u>70 775 603,98</u>

Soit un déficit de 16 406 537,21 frs qui sera couvert par l'excédent de même somme dégagé sur le fonctionnement et voté lors du Conseil Municipal du 1er février 1980.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - donne lecture de l'avis des Commissions :

" Les Commissions devaient équilibrer la Section Investissement à partir des recettes escomptables évaluées à 72 723 000 F, abstraction faite des subventions et des emprunts de la Caisse de Crédit Agricole qui sont affectés à des opérations bien déterminées.

Cette somme se répartissait en 22 723 000 F de fonds propres et 50 millions d'emprunts de la Caisse de Dépôts attendus. Une fois déduites, les dépenses obligatoires (notamment les annuités d'emprunts en capital), les Commissions ont, d'une part, limité les dépenses envisageables sur fonds propres et, d'autre part, proposé un étalement des investissements à financer sur emprunts en reportant certaines opérations à l'année suivante.

C'est ainsi que certains investissements qui, techniquement,

étaient prêts à démarrer dans les mois à venir, devront attendre le début de l'année 1981, compte tenu du fait qu'il a fallu prévoir en priorité sur l'année 1980 les dépenses engagées dès 1979 et dont le financement était réparti sur deux ans (Patates à Durand, Boulevard Lancastel, etc ...)

Par ailleurs, l'hypothèse que les mesures annoncées pour la réparation des dégâts du cyclone Hyacinthe se traduiraient par des faits a été prise en compte.

Il est évident que si les promesses faites n'étaient pas tenues, ce budget d'investissements devrait être modifié de façon substantielle, ce qui ne manquerait pas de poser des problèmes quasi insurmontables.

Enfin, des dépenses qui n'étaient pas prévues dans la première mouture du 1er projet de budget ont été réintroduites dans le document qui vous est soumis et concernent essentiellement les besoins nouveaux apparus à l'occasion du cyclone Hyacinthe pour améliorer le fonctionnement du Plan ORSEC (protection des centres d'hébergement, acquisition de groupes électrogènes, installation d'un réseau fiable, acquisition de véhicules neufs ...).

LE MAIRE - Je voudrais vous faire une remarque concernant le passage suivant de l'avis des Commissions qui vient de vous être lu. Je reprends : "Par ailleurs, l'hypothèse que les mesures annoncées pour la réparation des dégâts du cyclone Hyacinthe se traduiraient par des faits a été prise en compte. Il est évident que si les promesses faites n'étaient pas tenues,".... On peut s'étonner de cette phrase.

Je dois ici vous donner une explication que vous avez pu déjà retrouver en partie dans l'interview que j'ai accordé au Journal de l'île de la Réunion.

Il s'agit de la promesse qui a été faite solennellement par le Président de la République, le Premier Ministre, le Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM et le Préfet de ce que toutes les dépenses concernant la voirie et les endiguements seraient prises en compte à 100 % par l'Etat.

Or, cette promesse qui a été faite, il y a déjà deux mois ne s'est encore concrétisée par aucune décision financière. Ce qui fait que dans l'opinion publique, l'on pourrait penser que la municipalité se désintéresse de cette question. Il n'en est rien.

Malgré toutes nos démarches, aucune somme n'a été débloquée. On ne sait pas suivant quelle procédure cela sera fait, si ce sera l'Etat qui aura la maîtrise de l'ouvrage ou la commune et si le financement va être effectué par des subventions ou d'autres formes.

Cela entraîne actuellement un retard dans tous les travaux concernés, en particulier la digue Ouest, la voirie de la zone d'entrepôts du Chaudron.

Au moment où l'on doit relancer l'économie de la Réunion, cela cause un préjudice grave aux entreprises qui se trouvent confrontées à ce problème. Je dois vous dire aussi que l'on m'a bien prévenu, comme on a prévenu tous les autres Maires, qu'il fallait laisser les choses en l'état et que tout début de réfection entraînerait un retrait de la subvention ou du financement.

Cela a pour conséquence de vous contraindre à attendre, sous peine de perdre cette aide qui vous a été promise mais qui n'a pas été encore accordée.

Mme André PAYET - En Conseil d'Adjoints, on avait envisagé de rédiger une motion à ce sujet.

LE MAIRE - Cela a été fait et vous sera soumis en fin de séance

Le Conseil passe ensuite à l'examen des différents chapitres budgétaires.

CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes

1610-07 - Emp. CDC pr grosses rép. aux bâtiments communaux	500 000,00
1051-58 = Subv. M. Environnement pr réfection ancien Hôtel de Ville	500 000
1610-14 = Emp. CDC -"-	<u>500 000</u>
	<u>1 000 000,00</u>
	<u>1 500 000,00</u>

En dépenses

212= Acq. de bâtiments (case gardien décharge Patates à Durand)	40 000,00
212-76 = Instal. téléphoniques (Mairie St Bernard)	8 000,00
214 - Acquisition matériel et mobilier	1 122 565,00
215 - Acquisition véhicules	114 800,00
232=07 - Grosses rép. aux bâtiments communaux	795 000,00
232=77 - Réfection ancien Hôtel de Ville	<u>1 000 000,00</u>
	<u>3 080 365,00</u>

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 900

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

RECETTES

CHAPITRE 901 - VOIRIE

1051-57-	Subv. Fidom pr aménag. F. de mer..	360 000
1059-19-	Prod. casino (C. 491) ..	500 000
1640-34-	Emp. CDC pr aménag. F. Mer	<u>960 000</u>
1051-42-	Subv. M. Envir. pr Colorado	67 000
1640-35-	Emp. CDC pr	<u>348 000</u>
1053-22-	FIR pr voirie trad. 1980	1 700 000
1640-36-	CDC pr	<u>3 300 000</u>
1055-23-	FIR pr plan de circulation.....	854 000
1640-41-	CDC pr	<u>1 708 000</u>
1651-15-	Emp. CRCAMR pr aménag. divers chemins	2 500 000,00
1651-16-	CRCAMR pr aménag. chemin Montauban	1 000 000,00
1651-17-	Emp. CRCAMR pr aménag. des écarts	2 000 000,00
1640-24-	CDC pr Centre Technique Municipal	500 000,00

1640-24	CDC pr acq. 4 bus	1 060 000
1651-CRCAMR	pr benne-tasseuses.....	<u>1 200 000</u>
80		2 260 000,00

18.157 000,00

DEPENSES

235-06	- Aménagement Front de mer	1 900 000,00
233-54	- Zone de loisirs Colorado 1 ^{er} tr	435 000,00
233-09	- Grosses rép. à la voirie	1 300 000
233-19	- Voirie traditionnelle 1980	<u>3 700 000</u>
233-12	- Plan de circulation	2 562 000,00
233-41	- Aménagement divers chemins	2 500 000,00
233-42	- Modern. chem. Montauban Bretagne	1 000 000,00
233-43	- Aménagement des écarts 1980	2 000 000,00
233-28	- Centre Technique Municipal	500 000,00
235-08	- Espaces verts	300 000,00

214	- Acquisition matériel et mobilier	46 900,00
215	- Acquisition véhicules	3 510 000,00
	- Divers	1 250 000
	- Benne tasseuses	1 200 000
	- Bus	1 060 000
233-04	- Eclairage public	<u>1 060 000</u>
	Ecl. rue de Paris (Floralies) ..	70 000
	Ecl. square Labourdonnais	100 000
	Electr. BT 2 ^e tr. Habitat Prima	<u>30 000</u>
235-08	- Espaces verts	40 000,00

19 995 000,00

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

Dr Gilbert GERARD - Je vois que le chapitre est déficitaire et que pour l'aménagement du Front de Mer, il y en a pour 1 900 000 Frs. Peut-on savoir à quoi cela correspond ?

LE MAIRE - En fait, le financement du Front de Mer n'est pas déficitaire ; cela concerne les opérations dont nous avons déjà discutées. Un programme a été arrêté.

M. FOURNEL - Le dossier technique a été présenté lors d'un précédent Conseil. Il s'agit d'aménager tout le littoral depuis la Caserne Lambert jusqu'à la décharge de la Jamaïque, avec quelques réalisations ponctuelles, comme le nouveau Barachois ou le Jardin des Banians (en face de Jeumont Réunion).

Dr Gilbert GERARD - Faut-il donner la priorité à ce genre d'investissements tels que la zone de loisirs du Colorado ou alors à d'autres investissements ?

LE MAIRE - A partir du moment où le dossier technique est adopté par le Conseil, l'opération peut être entreprise.

Dr Gilbert GERARD - On peut quand même décider un report d'une ou deux années.

LE MAIRE - Cette opération doit être effectuée cette année car l'aménagement du Barachois doit être achevé pour les Floralties.

Dr Gilbert GERARD - Cela entre donc dans le cadre des Floralties.

LE MAIRE - Cela fait partie des opérations d'amélioration de la Ville, dans le cadre des Floralties.

M. Issop PATEL - Je voudrais attirer votre attention sur la double inscription figurant au Chapitre 901 et concernant les espaces verts.

M. Guy DUPONT - D'une part, en ce qui concerne les espaces verts, les Commissions ont déterminé un programme qui sera lancé dans le cours de l'année.

Seulement, ce programme concerne quelquefois des établissements communaux, existants déjà, tels une école ou un bâtiment administratif ; cela peut entraîner une double inscription.

Par ailleurs, un deuxième cas peut se produire en fonction du

mode de financement de l'investissement, sur fonds propres ou par emprunt.

On a donc, dans l'ensemble du programme des espaces verts, comme dans tous les autres programmes, des répétitions de ce type, en fonction de la somme de financement et de l'endroit où sont exécutés les travaux.

D'autre part, pour les articles qui sont effectivement identiques dans les chapitres, cela s'explique par le fait qu'un article concerne une opération déterminée qui peut être affectée à tel ou tel chapitre, par exemple, l'article 213 (acquisition de véhicules) peut apparaître au chapitre 900 ou chapitre 901 si ces véhicules sont destinés aux services concernés par ces chapitres. De la même façon, les articles des espaces verts sont presque toujours les mêmes.

LE MAIRE - Pourquoi y a-t-il deux fois l'article 233-08 dans le même chapitre ?

M. Guy DUPONT - C'est pour la différence entre ce qui est financé sur fonds propres et ce qui l'est par emprunt.

M. Aristide PAYET - Les besoins en véhicules sont-ils déjà déterminés ? S'agit-il de véhicules pour le Plan Orsec ou de véhicules de fonction pour l'article 215 du Chapitre 901 ?

LE MAIRE - Ce sont des véhicules utilitaires tels que camions, camionnettes, etc ...

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 901

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 902 - RESEAUX

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

LE MAIRE - L'Etat n'intervient pour les réseaux que suivant un certain taux, en général 20 %.

M. Marcel HOARAU - Y aura t-il une visite de commission pour vérifier si ces travaux ont bien été effectués ? On nous a indiqué des réparations se montant à deux millions en quelques jours. Cela me semble un peu excessif.

M. Eric BOYER - Dans ces sommes, les 20 % ont-ils été pris en compte ?

LE MAIRE - On en a tenu compte.

M. Eric BOYER - Je pense qu'il est important de le préciser parce que dans la mesure où l'amélioration du réseau et la réparation des dégâts cycloniques va coûter 3 200 000 F, les administrés sont persuadés que ces travaux seront entièrement financés sur crédits d'Etat.

LE MAIRE - Il ne faut pas oublier les déclarations du Président de la République et du Premier Ministre qui précisent que les réparations seront financées par l'Etat à 100 % pour le réseau routier et à 20 % pour le réseau d'eau.

M. Eric BOYER - Il faut signaler que c'est sur fonds propres.

LE MAIRE - Sur fonds propres et sur emprunt ; vous avez bien raison d'insister car comme je vous l'ai déjà dit, il faut que cela soit bien clair aux yeux de l'opinion. : ce qui doit être financé par le gouvernement et ce qui doit être financé par la commune sur ses fonds.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

LE MAIRE donne lecture du chapitre

RECETTES

CHAPITRE

903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL

4610-51-	CDC pr grosses rép. aux écoles et équipements sportifs	500 000,00
4610-52-	CDC pr Champ-Flouri	700 000,00
4610-54-	CDC pr logements gardiens	1 480 000,00
4651-65-	Subv. pr aménag. Jardin de l'Etat (Floralies)	252 000
4610-56-	CDC pr aménag. Jard. Etat (Flor.)	<u>800 000</u>

DEPENSES

414-	Acq. matériel et mobilier	118 000,00
232-61-	Piste de Champ-Flouri (brise-vent)	25 000,00
232-72-	Vestiaires St-Bernard	100 000,00
232-63-	Colonie de Trois-Bassins	90 000,00
132-	Honoraires pr div. progr. scolaires	384 000,00
232-02-	Grosses rép. aux bât. scolaires	2 533 000,00
	Divers	1 449 000
	Centre héberg. Hyacinthe	<u>1 084 000</u>
232-64-	Stade Champ-Flouri	700 000,00
232-108-	Constr. logements gardiens	1 480 000,00
232-109-	Aménag. Jardin de l'Etat pr Floralies	1 000 000,00
232-22-	Ecole Montagne 15ème	12 000,00
232-28-	Ecole Montreuil	28 000,00
232-06-	Ecole Centrale	31 000,00
232-02-	Terrain Foot St-François	70 000,00
232-110-	Aménag. div. équip. sports et de loisirs	
	EPS Bretagne	75 000
	EPS Bellepierre	75 000
	Terr. Foot 2 Canons	80 000
	Cloturo stade Butor	10 000
	Revêt. sol gymn. 2 Canons	30 000
	Electrif. Colorado	150 000
	Eclair. terr. pelote	26 000
	Eclair. terr. foot Bret ..	50 000
	"- Moufis.	50 000
	Centre de l'enfance	

546 000,00
120 000,00
.....

Centre de l'enfance

RECETTES

903 (suite)

1651-15 CRCAIR pr acq. terrains pour 1 120 000,00
 div. equip. comun. de loisirs et d'accueil
 1652-42 Subv. Bibli. Centrale de prêt pour 14 200,00
 livres bibli. de Bellepierre
 1653-46 acq. FSD pr div. écoles (progr. 78/79) 225 320,00

1051-08 Subv. E.N. pr 2 cl. prim. Bretagne..120 000
 Emp. CDC pr " " 275 000
 1610-66

5 154 520,00

DEPENSES

210 - Acquisition de terrains 1 120 000,00
 214 Acq. mat. et mobilier (livres pr bibli. Bellepierre) 14 200,00
 232-111- Aménag. div. écoles 55 000
 Ste-Clotilde 25 155,00
 Joinville mixte 51 165
 Applic. rue Ste-Marie..... 50 000
 Nat. R.Blanc 14 000
 C.Azéma mixte 30 000
 St-François

225 320,00

395 000,00

232-112- Constr. 2 cl. primaires Bretagne

8 691 520,00

LE MAIRE - Vous voyez tout un programme de logements de gardiens mais cela ne se fera pas en un an. Cette somme pour les logements est globale.

Dr Gilbert GERARD - En quoi consistera l'électrification du Colorado ?

M. Marcel HOARAU - Cela concerne uniquement l'arrivée jusqu'au transformateur.

M. Eric BOYER - La Maison de l'Enfance a t-elle été supprimée de ce chapitre ?

LE MAIRE - Non, ce sera rétabli ultérieurement dans ce chapitre. La Maison de l'Enfance est un équipement qui a été construit sur fonds propres en 1979 sans qu'il y ait d'inscription budgétaire. Cela devrait figurer au budget.

Dans un premier temps, les Commissions l'avaient supprimée car elles n'avaient pas de renseignements, mais en fait j'avais donné mon accord parce que c'était l'Année de l'Enfance. Il y a donc eu un pré-financement par les fonds propres mais l'opération devra donc figurer dans ce budget.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 903.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATIONS

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

1051-69 - Environn. pr étude Centre Ancien	70 000,00
<u>en recettes</u>	<u> </u>
<u>en dépenses</u>	
132 = Frais d'études	100 000,00
132 = Etude Centre Ancien	70 000,00
	<u> </u>
	<u>170 000,00</u>

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 908
ADOpte A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 911 - PROGRAMME POUR LE DEPARTEMENT

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

en recettes

1610 - Emprunt CDC p. Bd Lancastel	<u>4 874 000,00</u>
--	---------------------

en dépenses

130 - Subv. en capital au Département pr Bd. Lancastel	<u>4 874 000,00</u>
---	---------------------

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 911
ADOpte A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 914 - PROGRAMME POUR LES AUTRES TIERS

LE MAIRE donne lecture du chapitre

En recettes : néant

En dépenses

130 - Subv. en capital à la SEDRE pour partici- pation au déficit sur cession de terrain	<u>462 500,00</u>
---	-------------------

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 914
ADOpte A L'UNANIMITE

x

CHAPITRE 923 - APPROVISIONNEMENT

En recettes LE MAIRE donne lecture du chapitre

325 - Produits d'entretien	167 400,00
328 - Fournitures de bureau	372 000,00
329 - Fournitures diverses	<u>3 477 580,00</u>
	4 016 980,00

En dépenses

322 - Habillement	9 600,00
325 - Produits d'entretien	185 400,00
328 - Fournitures de bureau	372 000,00
329 - Fournitures diverses	<u>3 699 980,00</u>
	<u>4 266 980,00</u>

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 923

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes

25 - Recouvrement en capital (église de Ste Clotildè)	28 634,42
233 - Remboursement par le Départ. 1/6 annuités prêts contractés pour l'eau	230 000,00
1381 - Amortissement 1979 frais d'émission d'emprunts	21 232,91
1382 - " " frais d'études	437 701,33
1380 - " " frais subv. d'équipement ..	<u>474 000,00</u>
	1 191 568,66

En dépenses

16 - Remboursement de la dette (capital)	17 089 471,45
27 - Loyers d'avance, dépôts p. gaz	<u>30 267,53</u>
	<u>17 119 738,98</u>

LE MAIRE- Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre 925

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTIS-
SEMENT

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

1420 - Produit dépassant plafond légal de densité	50 000,00
1421 - F C TVA	5 152 015,11
1422 - Amende de police	22 983,00
1423 - Taxe locale d'équipement	10 000,00
25 - Récupération TVA	
Divers	140 000,00
Electr. rurale 1980 . <u>147 000,00</u>	287 000,00
16 - Emprunt globalisé pour diverses opérations correspond en dépenses à	3 191 000,00
901/235-08 - Espaces verts	300 000,00
902/233-48 - Aire de fermentation	350 000,00
903/232-02 - Grosses réparations bâtiments scolaires	949 000,00
903/232-22 - Ecole Montagne 15e	12 000,00
903/232-28 - " Montreuil	28 000,00
903/232-06 - " Centrale	31 000,00
903/232-83 - Colonie 3 Bassins	51 000,00
903/232-92 - Terrain foot St François	70 000,00
903/232-110 - Equip. sportif estens.	546 000,00
902/233-20 - Honoraires p. div. progr.	350 000,00
d'assainissement	
903-132 - Hono. p. div. progr. scolaires	384 000,00
903-232-41 - Centre de l'enfance	120 000,00

8 712 998,11

En dépenses : néant

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le
chapitre 927

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix la section d'investis-
tissement du Budget Primitif 1980.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE